BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION ET LOCATION

POUR LES VENTES :

Les Honoraires sont à la charge du vendeur pour tous types de mandats de vente
Pour la vente : Les pourcentages sont calculés sur le net vendeur.
Mandat de recherche 7.50% à la charge de l'acquéreur.

DE 0€ A 150 000€ ----------7%
DE 150 001€ A 200 000€----------6%
DE 200 001€ A 250 000€----------5.5%
SUPERIEUR A 250 001€----------5%
Promotion Immobilière (programme neufs) ----------10%

Honoraires Estimation Appartement 180€ TTC
Honoraires Estimation Pavillon 250€ TTC

POUR LES LOCATIONS :

Honoraires à la charge du locataire :
Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 10 €TTC du m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2

Honoraires à la charge du bailleur :
Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 10€ TTC du m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Agence Immobilière - Transactions sur immeubles et fonds de commerce
SAS NSF Immobilier 22 Rue de Paris 94470 Boissy St Leger Tél : 01 56 86 10 10 - Fax : 01 45 95 05 79 - Mail : contact@nsfimmobilier.fr
SAS au capital de 4 000 ,00 Euros - RCS de Créteil 792 639 403 – Code Ape 683 1Z – Carte T N° 13-019
RCP SERENIS Assurances 34 rue Wacken 67906 Strasbourg cedex